

Niveau	Tâches
<p>1 Employé(e) familial(e) A</p>	<p>Entretient les espaces de vie, par exemple : nettoie les espaces de vie. Repasse le linge courant ou dont les matières ne demandent pas de technique particulière de repassage, le plier et le ranger.</p>
<p>2 Employé(e) familial(e) B</p>	<p>Comprennent principalement celles de l'employé(e) familial(e) A et : entretien du linge comme effectuer du linge courant et délicat (tri, lavage, séchage). Repasser le linge délicat ou dont les matières demandent des techniques particulières de repassage, le plier et le ranger. Préparer des repas courants comme préparer le repas de tous les jours. Effectuer les courses.</p>
<p>3 Assistant(e) de vie A</p>	<p>Les activités consistent principalement à effectuer et/ou accompagner l'employeur dans les activités sociales et/ou de loisirs, dans les courses, les tâches ménagères, l'entretien du linge, la préparation de repas courants, les tâches administratives.</p>
<p>4 Assistant(e) de vie B</p>	<p>Ses activités principales consistent principalement à celles des activités de l'emploi – repère Assistant de vie A. Et à effectuer et/ou accompagner l'employeur dans la préparation de repas spécifiques comme sans sel, sans sucre, sans apport de matière grasse. Accompagner l'employeur dans la prise des repas, comme installer correctement l'employeur, préparer la table, couper les aliments. L'accompagner dans la réalisation des gestes d'hygiène corporelle que la personne pourrait faire elle-même, par exemple : l'aide à la toilette non médicalisée, le rasage, les soins cosmétiques. Accompagner dans les transferts et les déplacements à l'intérieur du domicile (se relever d'une chaise, descendre un escalier, traverser une rue). Accompagner l'habillage, par exemple enfiler un gilet, une veste, attacher les chaussures, passer de la tenue de jour à la tenue de nuit et inversement.</p>
<p>5 Assistant(e) de vie C</p>	<p>Selon les consignes de l'employeur elles comprennent les activités de l'emploi-repère Assistant(e) de vie A ET : Réaliser à la place de l'employeur la préparation de repas spécifiques comme semi-liquide ou liquide, sans sel, sans sucre, sans apport de matière grasse. Assister l'employeur dans la prise des repas : par exemple, installer correctement l'employeur, préparer la table, couper les aliments, utiliser le cas échéant les matériels d'aide à l'alimentation (cuillère spécifique, bol...). Assister l'employeur lors de ses transferts et déplacements à l'intérieur ou à l'extérieur du domicile : par exemple pour se relever d'une chaise, descendre un escalier, traverser une rue. Assister l'employeur lors de l'habillage : par exemple passer de la tenue de jour à la tenue de nuit et inversement. Assister une tierce personne (professionnel de santé, aidant familial) dans la réalisation des soins d'hygiène corporelle.</p>